
Exercice 1989 - Crédits complémentaires - Financement de travaux d'investissement par prélèvement sur les crédits des dépenses imprévues

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de compléter, à hauteur de 116 000 F le financement des travaux d'aménagement des installations route de Gray, mises à disposition du Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides.

Ce crédit complémentaire correspond à la TVA de l'opération décidée par délibération du Conseil Municipal du 29 février 1988.

Le montant de cette taxe sera remboursé à la Ville dans deux ans au titre du Fonds de Compensation de la TVA.

En cas d'accord, le Conseil Municipal est invité à autoriser le transfert d'un crédit de 116 000 F du chapitre 922.29/89516.20200 au chapitre 922.59/232.88009 service 31000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.